



STOPOGM Infos

Numéro 27, décembre 2006

Bilan d'une année de moratoire

Voici une année que le moratoire a été voté par le peuple et les cantons. Le temps de faire le point sur les actions menées.

StopOGM et le Groupe suisse de travail sur le génie génétique (GTG/SAG) coordonnent désormais leur action, et cela fonctionne plutôt bien. Sans tambours ni trompettes, le travail mené en 2006 aura été plutôt intense.

Comme plusieurs dossiers ont déjà été évoqués dans les numéros de StopOGM Infos précédents, vous trouverez sans autre le tableau synthétique de la situation en page 2.

Au bilan des actions de StopOGM et du GTG-SAG, on relèvera parmi les actions en cours :

- une intense activité au niveau parlementaire (9 interventions) concernant le PNR 59, la protection des semences, la déclaration des aliments issus d'animaux nourris aux OGM et les importations d'OGM ;
- une influence directe sur l'organisation et le choix des projets de recherche du PNR 59 ;
- des prises de position sur la révision de l'ordonnance sur les disséminations et sur le projet d'ordonnance sur la coexistence.

Trois succès sont à relever :

- la transparence sur les statistiques relatives aux importations de fourrage transgénique ;
- l'engagement des grands distributeurs suisses Coop, Migros, Denner et Spar à exiger de leurs fournisseurs l'utilisation de fourrage sans OGM pour les produits issus d'animaux comme la viande, le lait et les œufs ;
- la constitution de la coordination romande sur le génie génétique, au sein de StopOGM.

Bilan complet sur www.stopogm.ch.

Importations de fourrages GM : la Suisse est sans OGM

Le Conseil fédéral a enfin réagi positivement aux interpellations de l'alliance sans OGM. Depuis 2006, le rapport agricole contiendra les chiffres concernant les importations de fourrages transgéniques et les contrôles effectués en la matière.

Année	Quantité de fourrage importé, en t	Fourrages déclarés comme contenant des OGM	
		En t	En %
2001	272 991	3783	1.40
2002	318 068	2563	0.80
2003	412 163	688	0.20
2004	383 595	2101	0.55
2005	356 149	402	0.11
2006 *	259 354	34	0.01

* période de janvier à septembre 2006

Ce tableau porte sur les importations d'OGM ne pouvant pas se reproduire. La déclaration est obligatoire dès que le taux de présence d'OGM dépasse 0,9 % de la cargaison. Résultat réjouissant : le marché suisse des fourrages tend à devenir sans OGM !

Dépliant de StopOGM

Résultat tangible de l'alliance des organisations critiques à l'égard des OGM, vous trouverez ci-joint le dépliant présentant la Coordination romande sur le génie génétique et le visage des membres de son Bureau.

Merci de faire bon usage du bulletin de versement : votre soutien nous est précieux.

Surtout, utilisez le bulletin de commande, vous permettant de recevoir du matériel pour mieux faire connaître autour de vous StopOGM, ses partenaires, ses objectifs et son action.

Etat de nos activités après une année de moratoire

Chaque action a été lancée par des partenaires de StopOGM et du GTG/SAG.

On constate déjà des résultats encourageants. Objectifs atteints dans trois cas.

Thème	Objectif	Premiers pas	Etape franchie	But atteint
Recherche	Influencer l'organisation du PNR 59	3 interventions parlementaires	Le CF accepte 2 motions au Conseil national (CN)	Les projets du PNR 59 doivent être équilibrés
	Influencer le processus du PNR 59 ; accompagner les projets d'un point de vue critique, surtout les disséminations expérimentales	Influencer le groupe de direction et l'évaluation des esquisses	Rencontre du GTG/SAG avec le groupe de direction du PNR 59	Introduction d'un membre dans le groupe de direction et de certains experts externes proposés par le GTG/SAG
Semences	Placer la production de semence sous le statut des zones dignes de protection	Interventions parlementaires	Postulat déposé au CN Le CF propose son rejet Motion in canton de ZH	
	Abaisser la limite de déclaration pour les semences de 0,5% à 0,1%	Interventions parlementaires	Motion déposée au CN Le CF propose son rejet	
	Maintenir le moratoire sur la technologie Terminator	Participation à l'appel international pour un moratoire ; action auprès des médias	Motion déposée au CN	
Importations	Rendre transparentes les importations de fourrages transgéniques	Interventions parlementaires	Postulat au CN et entretien avec le CF Deiss	Publication des importations dans le rapport annuel sur l'agriculture
	Placer tous les produits transgéniques capables de se reproduire dans le champ de validité de l'initiative sans OGM	Correspondance avec le CF Couchepin		
	Bloquer l'autorisation du colza GT73 de Monsanto	Lettres au CF Couchepin et aux offices fédéraux, action auprès des médias		
	Empêcher le renouvellement de l'autorisation du maïs Bt 176 de Syngenta	Intervention parlementaire	Question parlementaire (CN)	
	Renforcer les contrôles sur les contaminations d'OGM non autorisés	Action auprès des médias, participation à un appel international	Postulat déposé au canton de ZH et lettre à l'OFSP	
Déclaration	Imposer la déclaration des produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM	Intervention parlementaire ; pression sur les grands distributeurs (Greenpeace)	Motion déposée au CN ; Migros, Coop, Denner et Spar s'engagent à exiger de leurs fournisseurs l'utilisation de fourrage sans OGM	
	Adapter la déclaration « produit sans OGM », en rendant possible l'étiquetage « sans OGM »	Projet de motion au CN		
Coexistence	Examiner en toute rigueur la possibilité pratique de la coexistence en Suisse	Prise de position sur le projet d'ordonnance		
Régions sans OGM	Garantir l'agriculture sans OGM	Journée « Grenzenlos Grün » à Rheinau ZH		
Environnement	Mettre en œuvre la LGG de manière optimale pour l'environnement	Prise de position sur l'ordonnance sur les disséminations		

Position de la majorité des organisations partenaires à l'égard des disséminations expérimentales menées dans le cadre du PNR 59

Le programme national de recherche sur l'utilité et les risques des disséminations de plantes génétiquement modifiées (PNR 59) en est au stade de la sélection de projets, puisque 39 des 92 esquisses présentées ont été retenues début novembre 2006. Le dépôt des 39 projets complets est fixé au 24 janvier 2007. D'après le descriptif du PNR 59, les projets démarrent en juin 2007. Les parties de ce PNR ont été financièrement organisées pour qu'il puisse y avoir quelques essais en plein champ.

On se souvient que les responsables du PNR 59 ont dès le départ écarté toute étude ayant trait aux effets des OGM sur la santé animale. Une ânerie, puisque veaux, vaches, cochons, couvées sont actuellement les principaux consommateurs d'OGM, avant qu'ils aboutissent dans nos assiettes.

D'après la *Wochenzeitung* du 23 novembre 2006, les experts du PNR ont maintenant éliminé le principal projet qui traitait exclusivement de biosécurité. Le projet rival, proposé par une équipe de l'EPFZ dans laquelle on retrouve les techniciens qui avaient développé le blé kp4 disséminé à Lindau en 2004, a donc la voie libre pour utiliser une bonne partie des fonds de ce PNR et développer un blé transgénique résistant au mildiou... comme le kp4. Le moratoire ne sera pas du temps perdu pour tout le monde. Mais en saura-t-on davantage sur les risques que présentent les OGM ?

Le Parlement a adopté une motion demandant qu'il y ait un équilibre entre les études portant sur les risques que présentent les PGM et celles qui sont axées sur l'utilité et le développement des PGM.

StopOGM, le GTG/SAG et la plupart des organisations partenaires¹ prendront position sur ces projets, publiquement ou dans les espaces de discussion prévus par le PNR 59, en observant les principes suivants :

¹ Ces principes ont été ratifiés par toutes les organisations partenaires du GTG/SAG, à l'exception de Greenpeace Suisse, Appel de Bâle contre le génie génétique et Public Eye on Science.

1. Notre position s'adossera principalement au contenu de l'initiative sans OGM. Nous sommes certes sceptiques à propos des essais de dissémination de plantes génétiquement modifiées. Mais, du point de vue juridique, les disséminations effectuées à des fins scientifiques sont permises si la loi sur le génie génétique (LGG) et l'ordonnance sur les disséminations (ODE) sont correctement appliquées.
2. Nous critiquerons publiquement les disséminations expérimentales et nous nous y opposerons, cas échéant par voie de recours, si :
 - a. elles ne contribuent pas à mieux connaître les risques que font courir les OGM ;
 - b. les connaissances recherchées peuvent être obtenues par des tests effectués en milieu confiné (art. 6, al. 2, LGG) ;
 - c. les tests effectués en milieu confiné n'ont pas montré que la modification génétique de la plante a l'effet escompté ;
 - d. les tests effectués en milieu confiné n'ont pas montré que des organismes vivants de l'écosystème ne sont ni atteints ni menacés, que l'organisation de la matière n'est pas détruite dans l'environnement, que la fertilité du sol n'est pas atteinte et qu'aucune propriété non désirable ne se dissémine dans d'autres organismes.
3. Les essais de dissémination seront de toute manière combattus si les autorisations sont accordées selon la procédure simplifiée (art. 9 et 21 ODE). Les essais de dissémination autorisés selon les critères simplifiés ne remplissent pas les objectifs du PNR 59 et ne peuvent pas prétendre apporter un gain de connaissances suffisamment profilé en rapport au thème de la biosécurité.
4. Si les essais de dissémination étaient autorisés sans mise à l'enquête, ou si les recours interjetés étaient tranchés sans fondement ou de manière par trop partielle, les organisations partenaires seraient alors libres d'opposer directement leur résistance.

Cantons : agir avant 2010

Le moratoire ne doit être un oreiller de paresse pour aucune autorité territoriale. Il est évident que les autorités cantonales peuvent profiter des cinq ans pour mettre en place des conditions propices à la sortie du moratoire.

Le Gouvernement neuchâtelois s'est prononcé fin novembre 2006 sur la motion déposée en 2004 par le groupe PopVertsSol, dite « pour un canton sans OGM ». En substance, l'Exécutif estime qu'il est urgent d'attendre la fin du moratoire, et qu'il faut juste refuser la motion ! Les autorités vaudoises avaient déjà pris ce chemin durant l'été, jurant qu'elles reprendraient le dossier en temps utiles.

On veut bien les croire. Mais cet attentisme n'est pas une fatalité : depuis peu, l'un des buts de la loi fribourgeoise sur l'agriculture est de promouvoir des produits sans OGM. Ce ne sont encore que des mots, mais ils indiquent quel est l'avantage des produits fribourgeois... Seulement fribourgeois ?

Comment les cantons s'organisent-ils pour contrôler si les produits d'importation et les plantes cultivées sur leur territoire sont bien exempts d'OGM non autorisés ou capables de se reproduire ? Quelles ressources consacrent-ils à cette tâche ?

Comment les cantons jouxtant les pays voisins collaborent-ils avec les autorités de l'autre côté de la frontière ? Quelles mesures pensent-ils prendre pour protéger les semences et les cultures sans OGM ? Bref, quelle politique entendent-ils défendre d'ici quatre ans ?

L'attentisme vaudois et neuchâtelois doit cesser. Il crée un sentiment de flou indigne du vote clair de la population en faveur du moratoire. On ne saurait tabler sur un éventuel changement d'attitude des consommateurs, alors que les grands distributeurs relèvent leurs exigences pour s'assurer que leurs produits sont exempts d'OGM !

Les parlements cantonaux feraient mieux d'annoncer la couleur, en soutenant l'alliance des consommateurs et des paysans et en incitant l'industrie alimentaire à rester sans OGM, comme le font les autorités fribourgeoises et genevoises.

<http://www.tribunal.paraquat.ch>

Vite ! D'ici fin janvier 2007, la DB espère le soutien d'au moins 50 000 personnes, pour que Syngenta cède à la pression de l'opinion publique et accepte d'arrêter la production du PARAQUAT. Participez à l'action et transmettez ce message.

La Déclaration de Berne a lancé une action de protestation contre Syngenta, en invitant la société civile à donner son avis sur les pratiques commerciales du géant agrochimique bâlois dans l'affaire du PARAQUAT.

Le pesticide PARAQUAT, commercialisé par Syngenta, intoxique chaque année des dizaines de milliers de personnes. Non autorisé dans de nombreux pays européens, il est utilisé dans la plupart des pays en développement pour éliminer les mauvaises herbes. Mais des milliers d'employées de plantations et de petits cultivateurs meurent chaque année par cet herbicide, dans de terribles souffrances.

Idées cadeaux

Qu'offrir, en plus de StopOGM Infos ou des cartes de Plonk et Replonk, avec le bulletin de commande du dépliant ci-joint ?

Aux amateurs des nouvelles d'anticipation : *Transgénial ! Nouvelles post-néolibérales génétiquement modifiées*, d'Aurélien Bernier et Michel Gicquel (Mille et une nuits, 2006).

Aux personnes qui se plaignent que l'on n'en sait pas assez sur les OGM : *Le vélo, le mur et le citoyen*, de Jacques Testart (Belin, 2006).

A celles et à ceux qui veulent voir les choses positivement : *Pourquoi manger local ? Valoriser l'alimentation de proximité et les terroirs*, de René Longet (Jouvence, 2006).

Pour stimuler son imagination, par la prodigieuse information qu'elle offre à chaque numéro : *LaRevueDurable*, www.cerin.ch.

StopOGM

Comité romand de travail sur le génie génétique

Présidente : Géraldine Savary

Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01

Secrétariat : Sylvain Fattebert, Granges 13, 2800 Delémont

tél. 032 423 07 43 - stopogm@infomaniak.ch

www.stopogm.ch - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy